

*rapport  
de gestion,*  
*PV-PROMEA 2010*

*«Notre société est comme une  
voûte qui devrait s'écrouler si les  
différentes pierres ne se  
supportaient les unes les autres.»*

*Sénèque, poète et philosophe romain*



# *sommaire,*

## **RAPPORT DE GESTION 2010**

### **Rapport de gestion**

Préambule .....	4
Chiffres-clé .....	5
Regard en arrière et perspectives .....	6 – 7
Faits relatifs à l'assurance .....	8 – 9

### **Comptes annuels**

Bilan .....	11
Compte d'exploitation .....	12 – 13
Annexe .....	14 – 27

### **PV-PROMEA**

PV-PROMEA en bref .....	29
Organes de PV-PROMEA.....	30 – 31

# préambule,

## DE LA DIRECTION

Nous avons le plaisir de vous remettre ci-joint le rapport de gestion de PV-PROMEA pour l'exercice 2010. La présente version normale contient toutes les informations détaillées relatives à la marche des affaires en 2010.

Notre objectif est d'assurer une communication plus soutenue et une présence sur le marché de caractère moderne. Le rapport de gestion s'inscrit également dans ce contexte. Nous y traitons de thèmes qui vous intéressent de plus près, il donne une impression visuelle plus légère et a même pu être réalisé à moindres frais. Nous visons par ailleurs de nouvelles économies dans la gestion des capitaux ainsi que dans le domaine administratif en simplifiant et en allégeant les procédures.

En 2010, le Conseil de fondation s'est intéressé de très près à la stratégie de placement des capitaux de prévoyance et l'a réorientée avec le concours de PPC-metrics AG, Zurich – en insistant notamment sur une mise en œuvre simple, transparente et avantageuse.

Depuis quelque temps déjà, nous proposons avec le concours des assurances sociales PROMEA l'outil de service en ligne «Partnerweb». Alors que cet outil était jusqu'ici réservé aux seuls clients du premier pilier, nous avons pu mettre à disposition en temps voulu le module «Web-PK» pour tout ce qui a trait au 2<sup>e</sup> pilier. Grâce à cet outil, vous pourrez dorénavant nous annoncer les nouveaux montants des salaires assurés en ligne, sans dépense de papier. Nous allons d'ailleurs étendre encore progressivement ce service à votre intention.

Le 19 mars 2010, le Parlement a adopté la réforme structurelle de la prévoyance professionnelle. Cette réforme renforce la surveillance, impose des conditions plus rigoureuses aux acteurs et à la conduction du 2<sup>e</sup> pilier et augmente la transparence de la gestion des caisses de pensions. PV-PROMEA a déjà mis en œuvre ces nouvelles dispositions conformément aux recommandations et à la Charte de l'association des caisses

de pensions ASIP. C'est la raison pour laquelle cette réforme structurelle ne devrait plus avoir d'incidences notables sur PV-PROMEA et ses clients.

Le Parlement a par ailleurs adopté des mesures visant à faciliter l'accès au marché du travail pour les salariés d'un certain âge:

### **Maintien de l'assurance du salaire assuré jusqu'ici lors de la réduction du taux d'occupation**

Si des salariés décident de réduire leur taux d'occupation avant d'avoir atteint l'âge ordinaire de perception de la rente, ils ont la possibilité de maintenir le salaire assuré qu'ils avaient jusque-là et de maintenir le versement de l'intégralité des cotisations de prévoyance professionnelle. Ceci est également possible pour les destinataires dont les employeurs ne versent pas la part patronale des cotisations sur la part de salaire qui n'est plus perçue.

### **Activité lucrative après avoir atteint l'âge de la retraite ordinaire**

Les salariés ont le choix de reporter le versement des prestations de vieillesse au maximum jusqu'à l'âge de 70 ans révolus et de continuer de payer les cotisations à la prévoyance professionnelle s'ils continuent d'exercer une activité lucrative.

PV-PROMEA est fondamentalement favorable à ces mesures du Parlement engagées sur le plan social et examine maintenant – compte tenu des règlements existants ainsi que des effets financiers que ces mesures peuvent déclencher – l'introduction de ces mesures. Nous sommes convaincus que nous agissons dans l'intérêt de nos entreprises affiliées et vous invitons à nous communiquer votre avis à ce sujet, aussi bien positif que critique, le cas échéant.

**Urs Schneider**  
Président de la Direction

**Mario Gmür**  
Direction Prévoyance professionnelle

# chiffres-clé,

EN BREF

	2010	2009
1. Rémunération	2%	2%
2. Avoirs de vieillesse en CHF	762.5 mio.	734.4 mio.
3. Augmentation des rentes	0%	0%
4. Taux de couverture	95.0%	91.6%
5. Membres	1 122	1 122
6. Assurés	10 156	10 026
7. Retraités	1 129	1 053
8. Total du bilan en CHF	989 mio.	928 mio.
9. Cotisations en CHF	83 mio.	72 mio.
10. Performance nette	3.2%	11.8%

# regard,

## EN ARRIÈRE ET PERSPECTIVES

En dépit des nombreuses incertitudes politiques et économiques, de la volatilité des marchés boursiers et de la nervosité des investisseurs, l'exercice 2010 de PV-PROMEA s'est déroulé de manière comparativement positive.

Les trois premiers mois se sont développés de manière très réjouissante grâce à la progression permanente des actions et des obligations. Cette tendance a malheureusement été stoppée en avril par la situation précaire des finances de plusieurs Etats, accompagnée par un fort recul de la valeur de l'euro et du dollar américain. Néanmoins et grâce au résultat relativement bon des placements ainsi que grâce à la structure toujours favorable de nos assurés, le taux de couverture s'est redressé en cours d'exercice de 91.6% à quand même 95.0%.

À la fin de l'exercice, le total du bilan avait passé de CHF 928 millions en 2009 à CHF 989 millions en 2010. Alors que le nombre des entreprises affiliées ne changeait pas (1 122 entreprises), le nombre des assurés actifs a progressé de 130 personnes en 2010 pour atteindre 10'156 et le nombre des retraités a augmenté de 76 personnes à 1 129. L'assurance prévoyance professionnelle conserve donc son rapport actifs – retraités optimal de 9 pour 1. Dans ce domaine, PV-PROMEA bénéficie d'une situation supérieure à la moyenne par rapport à d'autres caisses de pensions.

Afin de compléter après coup l'information sur les mesures d'assainissement prises par le Conseil de fondation en raison de la crise financière globale, PV-PROMEA a organisé en mars 2010 différentes manifestations d'information à l'intention des membres et des assurés dans toute la Suisse: à Aarberg, Landquart, Lucerne, Olten, Sion, Saint-Gall et Zurich. Le Conseil de fondation a été heureux de prendre connaissance de l'écho positif suscité par ces manifestations; il a déjà lancé activement la réalisation de toute une série de sugges-

tions de qualité et est en train de remédier à des points critiqués.

La restitution du montant en cas de décès a été supprimée à titre rétroactif en date du 1<sup>er</sup> janvier 2010 pour les assurés de moins de 25 ans, c'est-à-dire que la prime de 0.4% n'est plus perçue sur le salaire de ces assurés. Dans le secteur des placements immobiliers, PV-PROMEA a procédé à l'achat d'un immeuble à Amriswil et d'un autre à Zofingen.

Pour procéder à l'élaboration de propositions pour une nouvelle stratégie de placement, le Conseil de fondation a constitué un groupe de travail, a désigné PPC-metrics AG, Zurich, comme nouveau conseiller de placements et a décidé de passer de la mise en œuvre active de la stratégie de placement à une mise en œuvre passive. Les buts de ces modifications peuvent se résumer ainsi:

- moins de produits (ce qui favorise la transparence et réduit les coûts)
- risque moindre (notamment tant que la réserve de fluctuation de valeur n'a pas atteint un montant substantiel).

Dans le cadre de cette simplification des structures, le Conseil de fondation a également résilié le contrat avec Complementa Investment-Controlling AG pour la fin de 2011. Cette société s'occupe du Controlling, du conseil de placement et de la comptabilité des titres. Avec la nouvelle stratégie de placements, le Conseil de fondation est arrivé à la conclusion qu'un Controlling tel qu'il était pratiqué jusqu'ici n'avait plus lieu d'être, c'est-à-dire qu'une solution avec une banque de dépôt centrale (global custodian) suffisait amplement. C'est pourquoi nous voulions faire régner la clarté dans ce domaine également et la raison pour laquelle le mandat de Complementa Investment-Controlling AG a été résilié.

### La nouvelle stratégie de placements PV-PROMEA

• Liquidités	1%
• Obligations Suisse	37%
• Obligations monde (protégées contre les fluctuations des devises)	12%
• Actions Suisse	12%
• Actions monde	17%
• Actions marchés émergents	3%
• Immobilier Suisse	18%

La mise en œuvre de la nouvelle stratégie de placement est déjà en voie de réalisation. De toutes les catégories de placements mentionnées, le portefeuille immobilier de PV-PROMEA notamment recèle encore du potentiel de progression. A la condition toutefois de trouver des objets appropriés avec une prévision de rendement solide, durable et pauvre en risques. Par ailleurs, après avoir procédé à une sélection rigoureuse, le Conseil de fondation a choisi les banques suivantes pour leur confier la gestion des placements:

#### **Obligations Suisse**

Zürcher Kantonalbank, Loyal Finance

#### **Obligations monde** (protégées contre les fluctuations des devises)

UBS

#### **Actions Suisse**

Banque Coop

#### **Actions monde/Actions marchés émergents**

Credit Suisse

Comment faut-il évaluer les perspectives de l'exercice en cours? En dépit de signaux contradictoires de la part de l'économie et de la politique, nous estimons qu'un peu d'optimisme est de mise. Par ailleurs, les mesures d'optimisation des coûts déjà introduites dans la gestion des capitaux vont développer leurs effets positifs à partir de 2012. Même si nous n'avons pas encore dépassé le creux de la vague, nous sommes néanmoins sur la bonne voie. Ceci vient conforter notre conviction qu'il sera possible d'atteindre les buts que nous nous sommes fixés.

Pour conclure, je tiens à remercier tout spécialement nos clients qui nous ont continûment apporté leur soutien équitable et partenarial, aussi durant les périodes difficiles. Ces remerciements s'adressent aussi à mes collègues du Conseil de fondation et aux membres de la Direction. Je suis bien évidemment aussi profondément redevable à tout le personnel de PV-PROMEA dont le soutien constitue un apport important pour le bien de l'entreprise.

#### **René Leemann**

Président du Conseil de fondation

# faits relatifs,

## À L'ASSURANCE ET AU PATRIMOINE PLACÉ

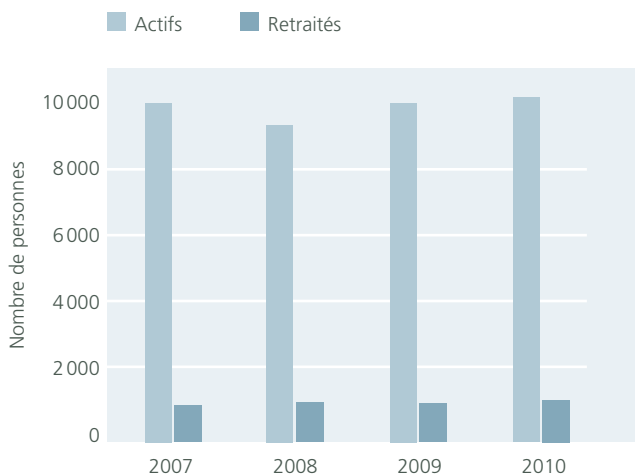
### Capacité de risque

Quand on évoque l'évaluation du risque d'une caisse de pensions, on parle de la capacité de risque financière et structurelle. La capacité financière de risque est donnée lorsque le taux de couverture est de 100 % et que les réserves de fluctuation nécessaires sont disponibles.

La capacité de risque structurelle étudie la structure des assurés, c'est-à-dire le rapport entre les actifs et les retraités. Plus il y a d'actifs par retraité, plus la probabilité est grande qu'une caisse de pensions sera à même de compenser une éventuelle sous-couverture par ses propres moyens (possibilité dite d'autoguérison). Si en revanche le rapport entre les assurés et les retraités est moins favorable, on parle alors de «caisse de retraités» dont la capacité de risque structurelle est donc mauvaise.

Grâce à son excellente structure des assurés c'est-à-dire à son excellente capacité de risque structurelle, PV-PROMEA possède donc de très bonnes chances d'autoguérison. Le graphique ci-dessous renseigne sur le nombre des assurés et des retraités.

Le nombre des assurés actifs a augmenté de 10 026 à 10 156 assurés, dont 7 620 hommes et 2 536 femmes.



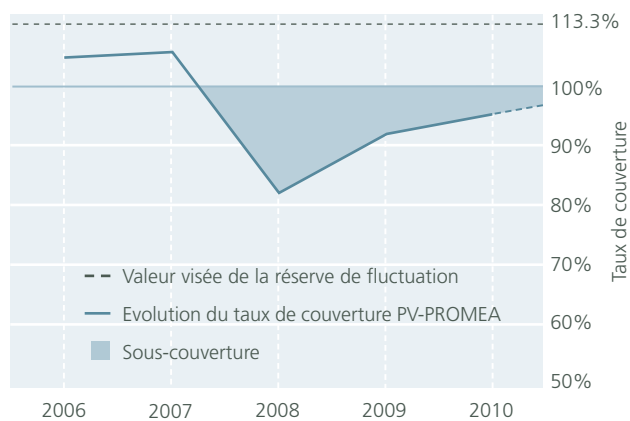
Comparaison assurés actifs – retraités

Le nombre des retraités a lui aussi légèrement progressé de 1 053 à 1 129. Sur ce total, 735 sont des hommes et 394 des femmes. Le rapport actuel entre assurés actifs et retraités est de 9:1, c'est-à-dire que pour chaque retraité, il y a 9 assurés actifs.

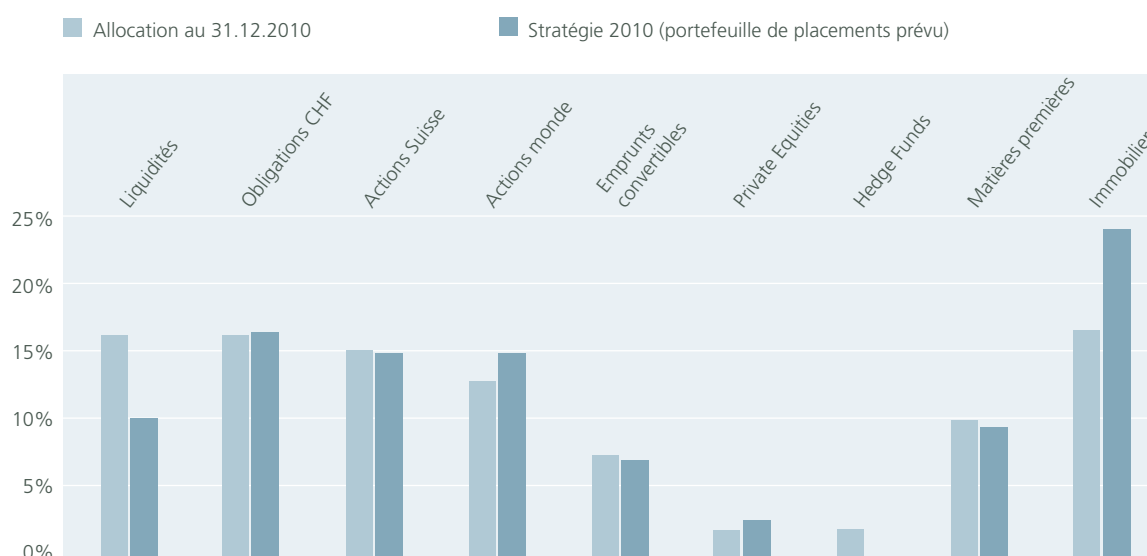
### Taux de couverture et réserve de fluctuation

Le taux de couverture de PV-PROMEA a augmenté de 2009 à 2010 de 91.6% à 95.0%. PV-PROMEA a donc amélioré d'autant sa capacité de risque financière. Il ne lui a cependant pas encore été possible, malheureusement, d'atteindre la couverture intégrale nécessaire de 100%. L'alimentation de la réserve de fluctuation doit également bénéficier des efforts correspondants.

Le Conseil de fondation a soumis les mesures d'assainissement prises par ses soins à son autorité de surveillance, l'Office fédéral des assurances sociales; ce dernier les a étudiées et les a jugées suffisantes. Les mesures hélas peu populaires prises pour rétablir la situation financière vont toutefois avoir pour conséquence que la caisse sera en mesure d'atteindre la couverture intégrale dans le laps de temps imposé par la Loi. Par la suite, le Conseil de fondation pourra décider de renoncer à ces cotisations.



Taux de couverture et réserve de fluctuation visée



Comparaison des placements: allocation et stratégie de PV-PROMEA

La disparition de la restitution du montant en cas de décès, décidée au titre des mesures d'assainissement, a été réintroduite avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2010 en raison des réactions de nos clients. A titre supplémentaire, nos assurés ont la possibilité, lorsqu'ils s'annoncent, de choisir des prestations avec restitution du montant en cas de décès. La restitution du montant en cas de décès permet à la caisse de pension de verser à des bénéficiaires, au moment du décès de l'assuré, un avoir de vieillesse éventuellement encore disponible.

### Placements patrimoniaux

De mars 2009 à mars 2010, les marchés des actions et des obligations ont connu une nette reprise, ce qui a entraîné l'augmentation sensible de nombreux cours, plus particulièrement ceux des institutions financières. A compter du mois d'avril 2010, la situation préoccupante des finances publiques en Grèce, en Irlande et au Portugal a introduit une phase de progression en crabe avec des fluctuations intenses sur les marchés des actions. Cette période a aussi connu une forte perte de valeur de l'euro et du dollar américain par rapport au franc suisse.

Notre concept des lignes d'intervention pour protéger le développement de la réserve de fluctuation contre une nouvelle baisse du marché est resté en vigueur, il est vrai, en tant que mesure d'accompagnement, mais il n'a cependant pas été nécessaire de l'activer. Les placements financiers de PV-PROMEA ont atteint une performance acceptable de 3.2% par rapport au «benchmark» pondéré de 4.9%. Les capitaux de prévoyance de nos membres ont été placés comme indiqué plus haut. En date du 31 décembre 2010, le portefeuille immobilier avait augmenté de CHF 86287000 à CHF 88623000. L'évaluation des immeubles a été confiée à la société BSZ Immobilien AG, Zurich. L'assainissement de l'immeuble Glatttalstrasse 40, Zurich, a contribué à l'augmentation de la valeur du portefeuille immobilier. Par ailleurs, PV-PROMEA est en train de réaliser un nouveau lotissement à Amriswil TG. Ce projet a absorbé CHF 7073100 jusqu'à la fin de 2010. Les travaux devraient être terminés à la fin mars 2012. Un terrain non construit à la Rüchligstrasse à Dietikon a enfin été vendu en décembre 2010 au prix de CHF 1938400.

*«Il est né pour un petit  
nombre celui qui ne pense  
qu'à ses contemporains.»*

*Sénèque, poète et philosophe romain*



# bilan,

AU 31 DÉCEMBRE 2010

	2010   en CHF	2009   en CHF
<b>Actif</b>		
<b>Placements patrimoniaux</b>	<b>989 085 170.97</b>	<b>928 008 034.38</b>
Liquidités	152 365 001.66	101 127 368.57
7.1 Créances et prêts	14 006 838.94	10 728 603.59
6.4 Titres	727 017 230.27	728 368 962.22
6.8 Immobilier	88 623 000.00	86 287 000.00
6.8 Terrain non construit	7 073 100.10	1 496 100.00
<b>Délimitations comptables actives</b>	<b>72 630.05</b>	<b>0.00</b>
7.2 Actifs transitoires	72 630.05	0.00
<b>Total de l'actif</b>	<b>989 157 801.02</b>	<b>928 008 034.38</b>
<b>Passif</b>		
<b>Engagements</b>	<b>24 219 197.44</b>	<b>34 118 527.12</b>
7.3 Prestations de libre passage et rentes	23 950 767.24	25 931 737.47
Engagements hypothécaires	0.00	8 000 000.00
Autres engagements	268 430.20	186 789.65
<b>Délimitations comptables passives</b>	<b>28 887.85</b>	<b>2 019 889.35</b>
Passifs transitoires	28 887.85	2 019 889.35
<b>Réserve de cotisations employeurs</b>	<b>15 293 629.59</b>	<b>15 222 857.29</b>
6.9 Réserve de cotisations employeurs	14 640 792.89	14 570 020.59
6.9 Moyens libres employeurs affiliés	652 836.70	652 836.70
<b>Capitaux de prévoyance et provisions techniques</b>	<b>999 332 536.50</b>	<b>956 825 921.95</b>
5.3 Capital de prévoyance assurés actifs	762 550 388.50	734 407 879.95
5.5 Capital de prévoyance retraités	214 782 148.00	196 718 042.00
5.6 Fonds de fluctuation du risque	5 600 000.00	9 700 000.00
5.6 Différence de taux de conversion lors du départ à la retraite	16 400 000.00	16 000 000.00
<b>Réserve de fluctuation</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
6.3 Réserve de fluctuation	0.00	0.00
<b>Capital de fondation, sous-couverture</b>	<b>-49 716 450.36</b>	<b>-80 179 161.33</b>
Capital de fondation au 01.01	-80 179 161.33	-173 097 320.53
Excédent de produits	30 462 710.97	92 918 159.20
Etat au 31.12	-49 716 450.36	-80 179 161.33
<b>Total du passif</b>	<b>989 157 801.02</b>	<b>928 008 034.38</b>

# compte,

## COMPTE D'EXPLOITATION DU 01.01 AU 31.12

	2010   en CHF	2009   en CHF
<b>Cotisations ordinaires et autres et versements</b>	<b>83 852 736.45</b>	<b>74 042 243.70</b>
3.2 Cotisations salariés et employeurs	83 305 533.45	72 251 609.10
– Cotisation d'épargne	54 441 227.00	52 853 823.00
– Cotisation de risque	21 120 818.00	19 397 786.10
– Contribution aux charges administratives	3 084 252.45	0.00
– Contribution aux frais d'assainissement	4 659 236.00	0.00
Intérêts moratoires sur cotisations en retard	64 058.85	16 120.25
6.9 Apports aux réserves de cotisations des employeurs	4 046 911.60	3 321 491.20
6.9 Apports aux fonds libres	0.00	0.00
Apport au fonds de sécurité	412 379.20	405 168.25
Utilisation de réserves de cotisations et de fonds libres	–3 976 146.65	–1 952 145.10
<b>Prestations d'entrée</b>	<b>49 299 656.71</b>	<b>49 072 429.01</b>
5.3 Prestations de libre passage assurés actifs	45 791 484.61	43 242 974.81
5.5 Apports de retraités	3 508 172.10	5 829 454.20
<b>Apports de cotisations et de prestations de libre passage</b>	<b>133 152 393.16</b>	<b>123 114 672.71</b>
<b>Prestations réglementaires</b>	<b>–30 652 251.80</b>	<b>–29 100 449.20</b>
Rentes de vieillesse	–10 161 944.05	–9 181 235.60
Rentes de survivants	–1 978 886.15	–1 799 203.15
Rentes d'invalidité	–3 685 582.80	–3 853 654.50
Prestations en capital lors de la retraite	–14 727 835.00	–13 205 799.55
Prestations en capital en cas d'invalidité/décès	–98 003.80	–1 060 556.40
<b>Prestations de sortie</b>	<b>–56 546 134.05</b>	<b>–59 406 625.21</b>
5.3 Prestations de libre passage lors de sorties	–51 198 666.90	–49 896 024.86
5.3 Prélèvements anticipés accession à la propriété/divorce	–5 347 467.15	–9 510 600.35
<b>Sorties pour prestations et retraits anticipés</b>	<b>–87 198 385.85</b>	<b>–88 507 074.41</b>

	2010   en CHF	2009   en CHF
<b>Constitution, dissolution et rémunération des capitaux de prévoyance et réserves de cotisations employeurs</b>	<b>- 43 018 072.85</b>	<b>- 29 479 992.12</b>
5.3 Constitution capital de prévoyance assurés actifs	- 13 746 044.30	- 11 274 189.57
5.5 Constitution capital de prévoyance retraités	- 18 064 106.00	- 3 270 857.00
5.6 Constitution/Dissolution provisions techniques	3 700 000.00	800 000.00
Rémunération du capital d'épargne	- 14 837 157.60	- 14 365 599.45
6.9 Constitution réserve de cotisations employeurs	- 70 764.95	- 1 369 346.10
6.9 Dissolution avoirs de prévoyance libres	0.00	0.00
<b>Produits de prestations d'assurance</b>	<b>106 300.00</b>	<b>0.00</b>
Versements suite à des recours	106 300.00	0.00
<b>Charges d'assurance</b>	<b>- 574 894.86</b>	<b>- 704 221.11</b>
Certificats médicaux	- 7 777.81	- 6 849.06
Prestations d'experts sinistres	- 130 983.35	- 190 834.85
Prestations d'experts en matière de recours	- 941.50	0.00
Contributions au fonds de sécurité	- 435 192.20	- 506 537.20
<b>Résultat net de la partie assurances</b>	<b>2 467 339.60</b>	<b>4 423 385.07</b>
<b>Résultat net des placements patrimoniaux</b>	<b>31 336 577.12</b>	<b>92 038 322.41</b>
6.7 Produit des placements en titres	29 724 906.33	91 964 250.75
Produit des prêts et autres	183 582.05	176 222.57
Produit des immeubles	3 584 311.48	2 731 534.54
Gestion des projets de construction	65 964.35	0.00
Autres produits des immeubles	240 733.60	0.00
Gestion de fortune	- 2 462 920.69	- 2 833 685.45
<b>Autres produits</b>	<b>35 681.45</b>	<b>41 273.82</b>
Produit de prestations de service fournies	35 681.45	41 273.82
Autres produits	0.00	0.00
<b>Charges administratives</b>	<b>- 3 376 887.20</b>	<b>- 3 584 822.10</b>
Charges administratives	- 2 453 171.60	- 2 551 315.40
7.4 Charges marketing et publicité	- 923 715.60	- 1 033 506.70
<b>Excédent de produits avant</b>	<b>30 462 710.97</b>	<b>92 918 159.20</b>
6.3 Modification réserve pour fluctuations de valeur	0.00	0.00
<b>Modification réserve pour fluctuations de valeur</b>	<b>30 462 710.97</b>	<b>92 918 159.20</b>

Schlieren, le 6 mai 2011

PV-PROME A

Urs Schneider

Président  
de la Direction

Mario Gmür

Direction Prévoyance  
professionnelle

# annexe,

## AUX COMPTES ANNUELS 2010

### 1. Bases et organisation

#### 1.1 Forme juridique et but

Prenant la forme d'une fondation communautaire, la caisse de pension vise à réaliser la prévoyance professionnelle conformément à la LPP et à ses dispositions d'exécution pour les salariés et les employeurs des entreprises qui sont membres, membres sympathisants et bailleurs de fonds des associations fondatrices ou qui entretiennent des relations de partenaire social avec un des cofondateurs et qui s'affilient à PV-PROMEA.

PV-PROMEA peut aussi pratiquer une prévoyance qui va au-delà des prestations minimales prévues par la Loi. Il incombe au Conseil de fondation de décider d'éventuelles prestations de soutien dans des situations d'urgence telles que la maladie, les accidents, l'invalidité ou le chômage.

En vue d'atteindre l'objectif de la fondation, PV-PROMEA peut conclure des contrats d'assurance pour les destinataires ou une partie d'entre eux, comme elle peut aussi s'associer à de tels contrats, elle-même devant en être le preneur d'assurance et le bénéficiaire.

Le plan de prévoyance repose, en ce qui concerne les prestations de risque, sur la primauté des prestations et, en ce qui concerne les prestations de vieillesse, sur la primauté des cotisations.

#### 1.2 Enregistrement LPP et fonds de sécurité

PV-PROMEA figure sur le registre de la prévoyance professionnelle sous le numéro C1.0008.

#### 1.3 Acte et règlements

- Acte de fondation du 10 juillet 2007
- Règlement de prévoyance du 1<sup>er</sup> janvier 2009
- Règlement des coûts du 1<sup>er</sup> janvier 2007
- Règlement d'organisation et de gestion du 1<sup>er</sup> janvier 2010
- Règlement des provisions et des réserves de fluctuation du 1<sup>er</sup> janvier 2007

- Règlement de placement du 7 mai 2009
  - Strategic Asset Allocation (SAA) 2009; annexe 1 au Règlement de placement du 3 septembre 2009
  - Organisation; annexe 2 au Règlement de placement du 7 mai 2009
  - Concept d'information et de contrôle; annexe 3 au Règlement de placement du 7 mai 2009
- Règlement relatif au droit de signature du 1<sup>er</sup> janvier 2009
- Inscription au registre du commerce du 18 juillet 1990
- Convention relative au mandat d'expert en caisses de pensions du 1<sup>er</sup> janvier 2006
- Convention avec la caisse de compensation AVS PROMEA du 1<sup>er</sup> janvier 1995
- Charte de l'ASIP du 1<sup>er</sup> janvier 2009
- Règlement en cas de liquidation partielle du 1<sup>er</sup> juin 2010

#### 1.4 Organes de l'institution de prévoyance / Droit de signature / Conseil de fondation

##### Représentants des employeurs

**Susanne Niklaus\*** vice-présidente (2008 – 2011), **Hans Kunz\*** (2010 – 2013), **Toni Merkle** (2010 – 2013)

##### Représentants des salariés

**René Leemann\*** président (2008 – 2011), **Rolf Frehner** (2008 – 2011), **Nicola Tamburrino** (2008 – 2011)

Le mandat commence le 1<sup>er</sup> juillet et prend fin le 30 juin.

\* = membres du comité du Conseil de fondation

##### Direction

**Urs Schneider** président de la Direction des assurances sociales PROMEA

**Mario Gmür**, Direction des assurances sociales PROMEA

Les membres du Conseil de fondation et de la Direction ont la signature collective à deux.

### 1.5 Organe de contrôle, experts, conseillers, organe de surveillance

*Organe de contrôle* BDO AG, Zurich

*Conseils en matière de placements* PPCmetrics AG, Zurich

*Controlling des titres* Complementa Investment-Controlling AG, Saint-Gall

*Expert en matière de prévoyance professionnelle* allvisa, Zurich

*Gestion immobilière* BSZ Immobilien AG, Zurich

*Organe de surveillance* Office fédéral des assurances sociales OFAS, Berne

### 1.6 Associations fondatrices

*Employeurs* Union Suisse du Métal (USM)

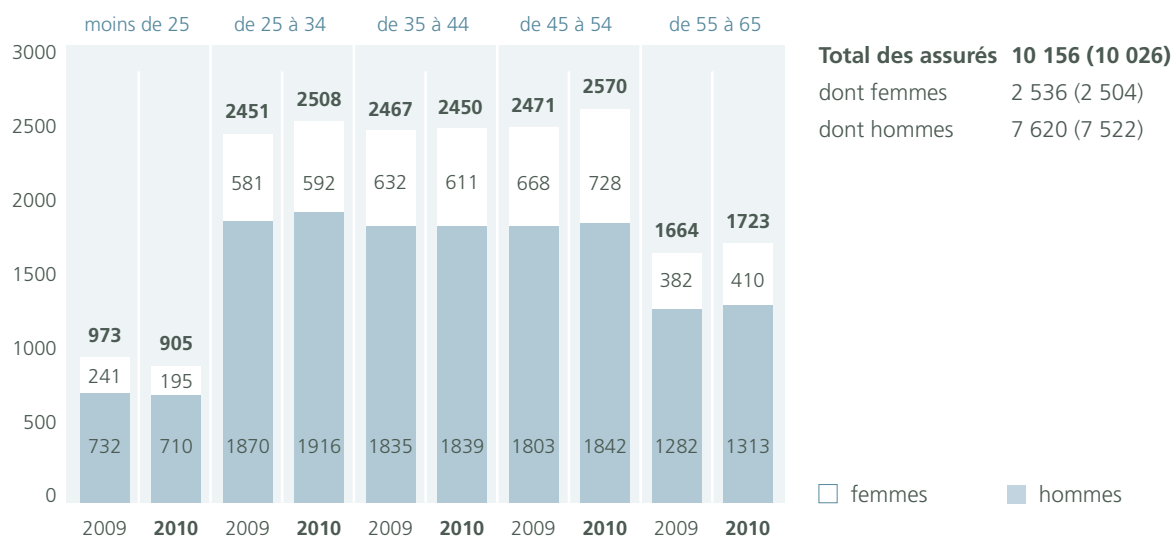
*Salariés* Unia, Syna – le syndicat

### 1.7 Employeurs affiliés

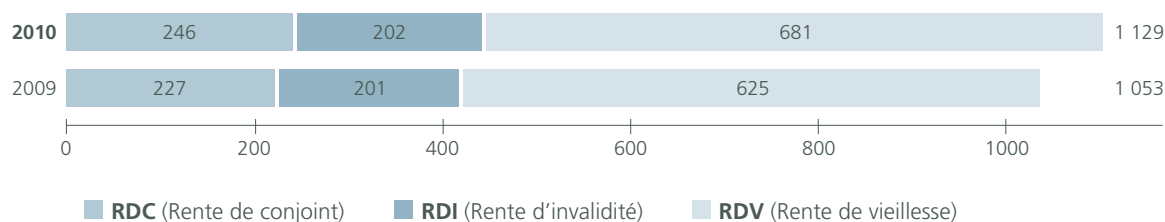
1 122 entreprises affiliées (exercice précédent: 1 122)

## 2. Membres actifs et retraités

### 2.1 Structure des assurés – assurés actifs au 31.12.2010 / 2009



### 2.2 Structure des assurés – retraités au 31.12.2010 / 2009



**Total des retraités 1 129 (1 053)**, dont femmes 394 (367), dont hommes 735 (686)

En plus: rentes d'orphelins 39 (30), rentes d'enfants d'invalidité 88 (86), rentes d'enfants de retraité 7 (8)

### 3. Mode de mise en œuvre du but

#### 3.1 Explication des plans de prévoyance

Les prestations de la fondation sont décrites par le menu dans les dispositions complémentaires au Règlement du 01.01.2009. Ci-après, une vue d'ensemble des prestations:

##### *En atteignant l'âge de la retraite ordinaire légale*

- Rente de vieillesse à vie
- Rente pour enfants de retraité
- Versement en capital

##### *Avant d'atteindre l'âge de la retraite ordinaire légale en cas de décès*

- Rente pour conjoint/partenaire
- Rente pour orphelins
- Capital en cas de décès

##### *En cas d'incapacité de travail (invalidité)*

- Rente d'invalidité
- Rente pour enfants d'invalidité
- Libération du paiement des cotisations

#### 3.2 Financement, méthode de financement

La caisse de pension est financée selon la primauté des cotisations (prestations de vieillesse) et selon la primauté des prestations (prestations de risque). L'ensemble des cotisations est composé de contributions d'épargne, de primes de risque et de contributions d'assainissement. Les cotisations sont calculées sur la base d'un pourcentage du salaire assuré et sont par principe financées de

manière paritaire (50% par les salariés et les employeurs respectivement). Les contributions d'assainissement pourront être abolies dès que le taux de couverture aura de nouveau atteint 100%. Le salaire assuré au terme du règlement correspond au salaire AVS ou au salaire coordonné.

	2010   en CHF	2009   en CHF
Cotisations des employeurs	43 877 324	38 148 123
Cotisations des salariés	39 428 209	34 103 486
<b>Total des cotisations</b>	<b>83 305 533</b>	<b>72 251 609</b>
Avoirs de vieillesse	54 441 227	52 853 823
Dépôt dans les moyens libres	21 120 818	19 397 786
Contributions d'assainissement	4 659 236	0
Charges administratives	3 084 252	0

#### 3.3 Autres informations relatives aux activités de prévoyance

Le Règlement prévoit la possibilité d'une retraite anticipée à partir de l'âge de 58 ans. Le versement anticipé de la rente entraîne une diminution à vie de la rente de vieillesse annuelle. Par année d'anticipation, le taux de conversion diminue de quelque 0.25 point. Les assurés

ont la possibilité, en cas de retraite anticipée, de faire des versements complémentaires pour contrebalancer la réduction de la rente ou pour acquérir les prestations réglementaires maximales.

### 4. Principes d'évaluation et de présentation des comptes, continuité

#### 4.1 Confirmation de la présentation des comptes conforme à la Swiss GAAP RPC 26

Les présents comptes annuels correspondent, sur le plan de la présentation et de l'évaluation, à la directive n° 26 de la Commission pour les Recommandations relatives à la présentation des comptes (Swiss GAAP RPC) et donnent une image conforme à la réalité de la situation patrimoniale, financière et des recettes.

#### 4.2 Principes comptables et d'évaluation

L'approche en matière de comptabilité et d'évaluation correspond aux prescriptions des articles 47, 48 et 48a de l'OPP 2 ainsi que de la directive Swiss GAAP RPC 26. La comptabilité tient compte des valeurs actuelles ou effectives le jour de référence du bilan:

- *liquidités, créances, engagements, délimitations* valeur nominale

- *conversion des devises* cours le jour de référence du bilan
- *titres y compris fonds de placement, obligations* valeur du cours (y compris les intérêts courants)
- *immeubles* évaluation détaillée par un expert (pour les détails cf. 6.8)
- *terrains non construits* coût de l'acquisition
- *capitaux de prévoyance et provisions techniques* selon l'expertise de l'expert en caisses de pension

#### 4.3 Modification des principes d'évaluation, de comptabilité et de présentation des comptes

Il n'y a pas eu de modification par rapport à l'exercice précédent.

## 5. Risques actuariels / couverture des risques / taux de couverture

### 5.1 Type de couverture des risques, réassurance

Les risques sont supportés de manière autonome par la fondation.

### 5.2 Indications relatives au bilan actuariel

L'expert en prévoyance professionnelle élabore un bilan actuariel au 31 décembre 2010.

### 5.3 Evolution et rémunération du capital de prévoyance des assurés actifs

	2010   en CHF	2009   en CHF
Etat du capital de prévoyance des assurés actifs au 01.01	734 407 880	709 318 250
Avoirs de vieillesse	55 800 561	54 268 712
Prestations de libre passage reçues	45 791 485	43 242 975
Rémunération	14 396 464	13 815 440
Constitution à la charge du compte d'exploitation	262 289	285 619
Prestations de libre passage versées	-51 198 667	-49 896 025
Versements d'une partie du capital	-66 132	-893 049
Montants perçus avec anticipation, accession à la propriété	-3 567 610	-7 771 089
Montants perçus avec anticipation en cas de divorce	-1 713 725	-846 463
Dissolution suite à la retraite, au décès ou à l'invalidité	-31 562 156	-27 116 490
<b>Etat du capital de prévoyance des assurés actifs au 31.12</b>	<b>762 550 389</b>	<b>734 407 880</b>

### 5.4 Somme des avoirs de vieillesse selon la LPP

Les avoirs de vieillesse selon la LPP se montent, conformément au «compte-témoin», à CHF 504 838 920.

### 5.5 Evolution du capital de prévoyance des retraités

	2010   en CHF	2009   en CHF
Etat du capital de prévoyance des retraités au 01.01	196 718 042	193 447 185
Constitution suite à la retraite, au décès et à l'invalidité	35 070 329	33 047 180
Adaptation au nouveau calcul du capital nécessaire	-1 211 242	-17 430 556
Dissolution pour prestations	-15 794 981	-12 345 767
<b>Etat du capital de prévoyance des retraités au 31.12</b>	<b>214 782 148</b>	<b>196 718 042</b>

Chaque année, l'expert en prévoyance professionnelle calcule à nouveau le capital (y compris le risque de longue vie) nécessaire au service des rentes selon des principes

actuariels pour la date de référence. La différence entre le capital existant et le capital nécessaire est comptabilisée avec effet sur le résultat du compte d'exploitation.

### 5.6 Provisions techniques

L'application de la méthode de calcul appliquée en 2009 déjà par l'expert en prévoyance professionnelle a permis d'adapter une nouvelle fois le fonds de fluctuation du risque.

	2010   en CHF	2009   en CHF
Fonds de fluctuation du risque	5 600 000	9 700 000
Différence du taux de conversion lors du départ à la retraite	16 400 000	16 000 000

### 5.7 Bases techniques et autres prémisses actuarielles déterminantes

Les bases actuarielles sont constituées par les chiffres reconnus de la Caisse fédérale d'assurance pour l'an 2000. Les calculs ont été effectués en se servant d'un taux d'intérêt de 3.5%, qui est axé sur une rémunération des capitaux de couverture qu'il s'agit d'assurer durablement et à long terme. Le patrimoine disponible

correspond au bilan au 31 décembre 2010. Le jour de référence du calcul est le 1<sup>er</sup> janvier 2011. Le capital de couverture nécessaire correspond aux avoirs de vieillesse accumulés au 31 décembre 2010 pour les assurés actifs et à la valeur au comptant des rentes en cours pour les retraités.

### 5.8 Taux de couverture selon l'art. 44 OPP 2 et résultat de l'expertise actuarielle

	2010   en CHF	2009   en CHF
Actifs à la valeur vénale	989 157 801	928 008 034
./. engagements et délimitations comptables	-24 248 085	-36 138 417
./. réserves de cotisations et patrimoine de prévoyance libre d'employeurs affiliés	-15 293 630	-15 222 857
<b>Patrimoine disponible</b>	<b>949 616 086</b>	<b>876 646 760</b>
Capital de prévoyance assurés actifs	-762 550 389	-734 407 880
Capital de prévoyance retraités	-214 782 148	-196 718 042
Provisions techniques	-22 000 000	-25 700 000
<b>Patrimoine nécessaire</b>	<b>-999 332 537</b>	<b>-956 825 922</b>
Sous-couverture	-49 716 451	-80 179 162
Taux de couverture	95.0%	91.6%

## 6. Explications des placements du patrimoine et du résultat net de ces placements

### 6.1 Organisation des activités de placement, règlement de placement

Les bases pour la conception de la politique de placement ont été élaborées par Complementa Investment-Controlling AG, Saint-Gall, et le Conseil de fondation les a adoptées le 10 mai 1993. Le Règlement de placement décrit les principes par le menu et le Conseil de fondation en a également approuvé la version du 7 mai 2009. Périodiquement, le comité du Conseil de fondation (le comité de placement est composé de trois membres du Conseil de fondation) contrôle la stratégie de placement et soumet en cas de besoin une proposition au Conseil de fondation pour adapter la stratégie de placement.

Après l'année de placement 2008 fort difficile, on a enregistré à partir de mars 2009 jusqu'en mars 2010 un net mouvement de reprise sur les marchés des actions et la situation s'est également détendue sur le marché des obligations, raison pour laquelle les cours ont à nouveau progressé dans des proportions notables, plus particulièrement ceux des institutions financières. A compter du mois d'avril 2010, la situation difficile des finances publiques en Grèce, en Irlande et au Portugal a introduit une phase de progression en crabe avec des fluctuations intenses sur les marchés des actions. Cette période a aussi connu une forte perte de valeur de l'euro et du dollar américain par rapport au franc suisse. Notre concept des lignes d'intervention pour protéger le développement de la réserve de fluctuation contre une nouvelle baisse du marché est resté en vigueur, en tant que mesure d'accompagnement, il est vrai, mais il n'a cependant pas été nécessaire de l'activer en 2010.

Le Conseil de fondation a chargé un conseiller de contrôler et de revoir la stratégie de placement existante. En décembre 2010, le Conseil de fondation a adopté la nouvelle stratégie de placement pour 2011, dont la mise en œuvre est plus avantageuse que celle de la stratégie précédente. Cette nouvelle stratégie renonce au recours à des catégories de placement alternatives au profit d'une substantielle augmentation du portefeuille d'obligations. Les redistributions patrimoniales que cela implique seront effectuées en 2011.

Le résultat de placements 2010 relativement bon et la persistance de la structure d'assurés excellente a permis de réaliser une nouvelle amélioration du taux de couverture de 91.6% à 95.0%. PV-PROMEА a ainsi pris une longueur d'avance sur le chemin qui mène au retour à la couverture intégrale. L'état des liquidités de PV-PROMEА est toujours très bon.

### 6.2 Mise à contribution des extensions avec résultat du rapport (art. 59 OPP 2)

Le règlement de placement de PV-PROMEА actuellement en vigueur prévoit le recours à des placements alternatifs (Hedge Funds, matières premières et Private Equities). La stratégie de placement adoptée par le Conseil de fondation le 7 mai 2009 prévoit un taux de 12% pour les matières premières et les Private Equities. De ce fait, la limite de 15% prévue par l'art. 55 OPP 2 est respectée. Le jour de référence (31.12.2010), les placements alternatifs représentent 14.1% et les fourchettes prévues par le règlement de placement sont respectées.

L'Investment-Controller conclut que les placements sont soigneusement choisis, gérés et surveillés. La sécurité d'arriver à exécuter le but de la prévoyance est assurée en prenant en considération l'ensemble de l'actif et du passif compte tenu de la situation financière effective, de la structure et de l'évolution probable du nombre des assurés – en se fondant sur l'état actuel des connaissances. Les principes de la répartition appropriée des risques (large diversification des placements / catégories de placements) ont été respectés lors du placement du patrimoine.

### 6.3 Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation

Au cours de l'exercice sous revue, le taux de couverture a progressé de 3.4 points de pourcentage, mais dès lors que le 31.12.2010 le taux de couverture était toujours négatif, il n'a pas été possible d'alimenter la réserve de fluctuation.

La réserve de fluctuation minimale nécessaire calculée pour la stratégie de placement conformément à la méthode dite «value-at-risk» est de 8.9% des capitaux de prévoyance et des provisions techniques. Le Conseil de fondation a décidé que la valeur visée était de 13.3%, c'est-à-dire qu'elle doit correspondre à une fois et demie le montant de la réserve de fluctuations minimale nécessaire.

#### 6.4 Présentation de la situation patrimoniale par catégories de placement

Catégorie de placement	2010   en CHF	%	2009   en CHF	%
Liquidités	152 365 002	15.4	101 127 369	10.9
Créances et prêts	14 006 839	1.4	10 728 603	1.1
Délimitations comptables	72 630	0.0	0	78.5
Papiers-valeurs	727 017 230	73.5	728 368 962	
• Placements à terme et «call»	3 848 457	0.4	1 266 344	0.1
• Opérations de change à terme	3 029 187	0.3	-313 936	-0.0
• Fonds monétaires	33 626 225	3.4	30 879 717	3.3
• Obligations Suisse CHF	61 942 648	6.2	68 058 446	7.3
• Obligations monde CHF	90 946 625	9.2	87 593 364	9.4
• Emprunts convertibles	65 927 186	6.7	64 613 441	7.0
• Fonds immobiliers / Placements en infrastructures	63 256 596	6.4	59 896 798	6.4
• Actions Suisse	146 955 195	14.9	139 758 177	15.1
• Actions monde	124 669 222	12.6	124 305 542	13.4
• Matières premières	94 829 393	9.6	83 218 611	9.0
• Private Equities	19 073 397	1.9	15 380 881	1.7
• Hedge Funds	18 913 099	1.9	53 711 577	5.8
Immeubles	88 623 000	9.0	86 287 000	9.3
Terrains non construits	7 073 100	0.7	1 496 100	0.2
<b>Total des placements</b>	<b>989 157 801</b>	<b>100.0</b>	<b>928 008 034</b>	<b>100.0</b>

Les placements correspondent aux prescriptions de l'OPP 2 et aux fourchettes définies dans le Règlement de placement.

#### 6.5 Instruments financiers dérivés en cours (ouverts)

Le Règlement de placement autorise le recours aux instruments dérivés pour couvrir des marchés boursiers en régression ainsi que pour couvrir des risques de change.

##### Opérations de change à terme

A la fin de l'année, les opérations suivantes étaient ouvertes:

Opérations	Valeur du contrat	Perte 31.12.	Bénéfice 31.12.
CHF contre EUR (7 opérations)	17 199 786		951 996
CHF contre GBP (4 opérations)	1 907 124		111 986
CHF contre HKD (4 opérations)	1		15 008
CHF contre JPY (3 opérations)	5 863 507		29 253
CHF contre SGD (2 opérations)	908 886		48 679
CHF contre USD (14 opérations)	43 434 032		1 872 265
<b>Total</b>	<b>69 313 336</b>		<b>3 029 187</b>

##### Swaps de taux d'intérêt

A la fin de l'année, la caisse de pension n'était engagée dans aucun swap de taux d'intérêt.

#### 6.6 Valeur de marché et partenaires contractuels des titres sous securities lending

Les titres contenus dans un dépôt géré par une grande banque suisse peuvent servir à des opérations de prêt de titres. A la fin de l'année, des titres pour une valeur totale de CHF 926 937 étaient gagés.

## 6.7 Explications relatives au résultat net du placement patrimonial

	2010   en CHF	2009   en CHF
Produit du placement en titres	29 724 906	91 964 251
• Liquidités, placements à terme et «call»	-247 199	572 183
• Opérations de change à terme	6 123 445	1 492 538
• Fonds de placements monétaires et fonds monétaires	70 217	476 158
• Obligations	5 846 064	11 549 995
• Emprunts convertibles	-1 213 010	13 785 508
• Fonds immobiliers/Placements en infrastructures	4 022 293	2 040 848
• Actions	8 626 343	49 523 927
• Private Equities	-634 427	-2 061 355
• Hedge Funds	-5 776 613	-334 128
• Matières premières	12 893 993	14 907 224
• Securities lending et autres	13 800	11 353
Produit de prêts et autres	183 582	176 223
Produits des immeubles	3 891 009	2 731 535
• Produit ordinaire	4 212 822	2 784 816
• Charges extraordinaires, rénovation	-2 792 751	-424 323
• Frais de financement	-171 760	-226 300
• Adaptation à la valeur du marché	2 336 000	597 342
• Produit extraordinaire	306 698	0
Gestion de fortune, Investment Controlling	-2 462 921	-2 833 685
<b>Total du résultat net des placements patrimoniaux</b>	<b>31 336 576</b>	<b>92 038 322</b>
<b>Patrimoine total déterminant</b>	<b>989 157 801</b>	<b>928 008 034</b>
<b>Performance</b>	<b>3.27%</b>	<b>11.81%</b>

La performance a été calculée selon la méthode TWR généralement reconnue.

## 6.8 Immeubles et terrains

### 6.8.1 Immeubles

	31.12.2010 valeur de bilan en CHF	31.12.2009 valeur de bilan en CHF
Immeuble Dübendorf	8 467 000	8 581 000
Immeuble Mönchaltorf	3 740 000	3 799 000
Immeuble Morbio	8 043 000	7 912 000
Immeuble Berne	5 204 000	5 157 000
Copropriété Lyss	112 000	112 000
Lotissement Arni	15 423 000	15 575 000
Immeuble Zurich	8 512 000	8 617 000
Immeuble Niederglatt	3 896 000	3 845 000
Immeuble Seebach	18 508 000	16 147 000
Immeuble Erlenhof, Dietikon	16 718 000	16 542 000
<b>Total</b>	<b>88 623 000</b>	<b>86 287 000</b>

La société BSZ Immobilien AG a reçu le mandat d'estimer la valeur de marché actuelle des immeubles. L'estimation a été faite conformément aux directives de la présentation des comptes selon les Swiss GAAP RPC 26. Depuis 2009, BSZ Immobilien AG assiste PV-PROMEA dans la gestion des placements immobiliers. L'examen et le contrôle des objets d'acquisition visant à étendre le

portefeuille immobilier ainsi que l'assainissement de l'effectif immobilier se déroulent en étroite coopération avec la Direction de PV-PROMEA.

En 2010, PV-PROMEA a complètement assaini les appartements de l'immeuble à Seebach. Le portefeuille immobilier propriété de PV-PROMEA n'a pas changé au cours de l'exercice sous revue.

### 6.8.2 Terrains et projet de construction

Le résidu de parcelle déparcellisé (non construit) à Dietikon a été vendu comme prévu en 2010. PV-PROMEA a pu investir au cours de l'exercice sous revue dans un

projet de développement à Amriswil. L'entrée des premiers locataires est prévue pour le printemps 2012. Il s'ensuit la vue d'ensemble suivante:

	31.12.2010 valeur de bilan en CHF	31.12.2009 valeur de bilan en CHF
Terrain non construit (vendu)	0	1 496 100
Terrain constructible	7 073 100	0
<b>Total</b>	<b>7 073 100</b>	<b>1 496 100</b>

### 6.9. Explications relatives aux réserves de cotisations et aux moyens libres d'employeurs affiliés

	2010   en CHF	2009   en CHF
Etat des réserves de cotisations d'employeurs au 01.01	14 570 021	13 200 675
Apports aux réserves de cotisations d'employeurs	4 046 912	3 321 491
Dissolution en tant que versement de cotisations d'employeurs	-3 976 147	-1 952 145
Rémunération (0%)	7	0
<b>Etat des réserves de cotisations d'employeurs au 31.12</b>	<b>14 640 793</b>	<b>14 570 021</b>

Les moyens libres des employeurs affiliés figurent au bilan sans changement.

## 7. Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

### 7.1 Créances et prêts

Le poste Créances et prêts est composé comme suit:

	31.12.2010   en CHF	31.12.2009   en CHF
Avoir d'impôt anticipé Administration fédérale des contributions	1 312 247	1 043 123
Avoir d'impôt à la source administrations fiscales étrangères	44 139	34 707
Compte de compensation avec la Caisse de compensation PROMEA	8 927 332	6 325 015
Comptes de compensation avec les gérances immobilières	1 732 720	1 336 250
Avoirs divers	640 401	439 509
Prêt hypothécaire	1 350 000	1 550 000
<b>Total des créances et prêts</b>	<b>14 006 839</b>	<b>10 728 604</b>

### 7.2 Délimitation active

Les comptes font état d'une délimitation active de CHF 72 630 provenant d'un décompte immobilier.

### 7.3 Prestations de libre passage et rentes

Ce compte sert à l'ensemble du trafic des paiements avec les assurés. Tous les versements effectués par les assurés sont immédiatement comptabilisés ici, puis transférés dès que les indications nécessaires sont disponibles. Les versements destinés aux assurés passent aussi par ce compte.

## 7.4 Marketing et charges publicitaires

Les charges du marketing et de la publicité de CHF 923 715.60 se décomposent comme suit:

	2010   en CHF	2009   en CHF
Courtages intermédiaires	829 974.00	882 205.00
Charges rapport de gestion	57 330.45	51 584.30
Publicité générale	39 095.50	66 257.45
Parrainage	11 315.65	70 869.95
./. part de la publicité PROMRISK AG	-14 000.00	-37 410.00
<b>Total</b>	<b>923 715.60</b>	<b>1 033 506.70</b>

## 8. Exigences de l'autorité de surveillance

Le 16 décembre 2010, l'Office fédéral des assurances sociales OFAS a adopté, avec l'avis de contrôle relatif au rapport pour 2009, les comptes annuels 2009 sans émettre d'exigences et noté la remarque suivante:

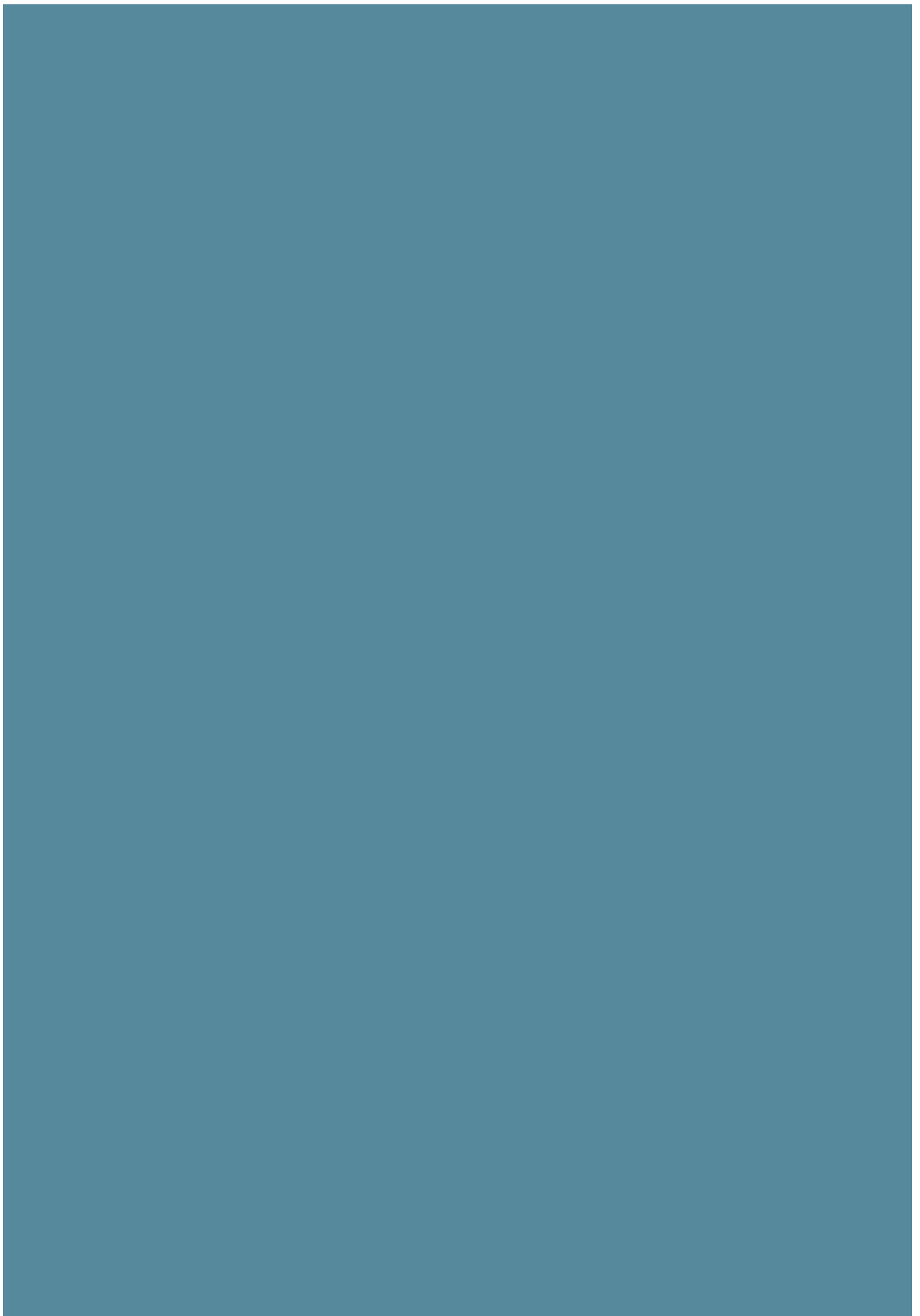
Le taux de couverture de PV-PROMEA a augmenté dans des proportions remarquables de 81.4% en 2008 à 91.6% en 2009. Néanmoins, l'expert en prévoyance professionnelle n'a pas pu confirmer dans son rapport que les engagements pris sont couverts à 100% en date du 31 décembre 2009.

Par ailleurs, l'autorité de surveillance a pris connaissance du fait que le Conseil de fondation a décidé, dans le cadre d'un concept d'assainissement, de mesures supplémentaires pour améliorer la situation financière de la caisse et les a mises en œuvre à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2010. Sur la base de la bonne année de placement 2009 et de la structure démographique exceptionnelle de PV-PROMEA, l'expert en prévoyance professionnelle est d'avis que compte tenu des connaissances actuelles les mesures prises permettent de remédier à la sous-couverture dans un laps de temps approprié. L'autorité de surveillance partage l'avis de l'expert en prévoyance professionnelle.

## 9. Autres informations relatives à la situation financière

Le développement des marchés financiers en 2010 n'a pas répondu aux attentes et il a été marqué par la crise des débiteurs en euro des Etats dits PIIGS (Portugal, Irlande, Italie, Grèce et Espagne). L'euro a subi le contre-coup de cette crise et perdu 15.7% de sa valeur par rapport au franc suisse. Ayant renoncé aux obligations en devises étrangères, PV-PROMEA n'a investi que 0.07% dans les Etats PIIGS et leurs banques par l'intermédiaire d'obligations en francs suisses.

Le taux de couverture des caisses de pensions suisses a légèrement baissé en moyenne au cours de 2010. Ceci n'a pas empêché PV-PROMEA d'enregistrer une amélioration marquante de sa situation financière – le taux de couverture passant de 91.6% à 95% – ce qui est imputable au rendement supérieur à la moyenne de 3.5% d'une part et de l'autre au rendement visé peu élevé, à la très bonne capacité de risque structurelle, à l'apport peu important de capitaux et à la proportion peu élevée de retraités.





allvisa ag  
Seestrasse 6  
Postfach 1544  
CH-8027 Zürich

Telefon +41 (0)43 344 43 43  
Telefax +41 (0)43 344 43 40  
Email info@allvisa.ch  
Website www.allvis.ch

## PV-PROMEA

### Résumé de l'évaluation actuarielle globale

#### Taux de couverture au 31 décembre 2010

En se fondant sur un taux technique de 3.5 pour cent, le taux de couverture selon l'art. 44 de l'OPP2, c'est-à-dire sans tenir compte des réserves de fluctuation de valeur nécessaires, est de 95 pour cent au 31 décembre 2010. Le déficit technique est en l'occurrence de 49.7 MCHF (exercice précédent: déficit technique de 80.2 MCHF).

#### Evaluation de la situation financière sous l'angle actuariel

En notre qualité d'experts en assurances de pension, nous avons établi le bilan actuariel de la PV-PROMEA au 31 décembre 2010 et ne sommes pas encore en mesure – en raison du léger découvert – de confirmer que les engagements pris par la PV-PROMEA au 31 décembre 2010 sont complètement couverts par des valeurs patrimoniales correspondantes.

#### Évolution du taux de couverture au cours de l'exercice écoulé

Au cours de l'exercice 2010, malgré des rendements de placements modérés, le taux de couverture selon l'art. 44 de l'OPP2 a augmenté de 3.4 points en pourcent et a passé ainsi de 91.6 pour cent à 95.0 pour cent. L'excédent de recettes de 30.5 MCHF a été utilisé intégralement pour réduire le déficit technique. La valeur visée des réserves de fluctuation de valeur correspond à 13.3 pour cent des engagements (environ 132.9 MCHF).

Sous l'influence du léger découvert et en tenant compte de l'excellente structure de l'effectif des assurés de la PV-PROMEA, le Conseil de fondation a décidé en cours d'année 2009 d'introduire des mesures d'assainissement (valables à compter du 01.01.2010). En raison du succès de placement des deux années précédentes et de la structure démographique exceptionnellement favorable de la PV-PROMEA, nous estimons aujourd'hui que les mesures prises conviennent à remédier au découvert dans un laps de temps approprié.

Zurich, le 20 avril 2011

Martin Hubatka

Licencié en droit, avocat  
Expert diplômé en assurances de pensions

Dr. Reto Leibundgut

Actuaire ASA  
Expert diplômé en assurances de pensions



Gegründet 1923

Beratung und Verwaltung für Pensionkassen



Tel. +41 44 444 35 55  
Fax +41 44 444 37 66  
www.bdo.ch

BDO AG  
Fabrikstrasse 50  
8031 Zürich

## Rapport de l'organe de contrôle

### au Conseil de fondation de PV-PROMEA, Schlieren

En notre qualité d'organe de contrôle, nous avons vérifié la légalité des comptes annuels (bilan, compte d'exploitation et annexe), de la gestion et des placements ainsi que des comptes de vieillesse de PV-PROMEA pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2010.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, de la gestion et des placements ainsi que des comptes de vieillesse incombe au Conseil de fondation alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la comptabilité, à l'établissement des comptes annuels, aux placements et aux principales décisions en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. La vérification de la gestion consiste à constater si les dispositions juridiques et réglementaires concernant l'organisation, l'administration, le prélèvement des cotisations, le versement des prestations ainsi que les prescriptions relatives à la loyauté dans la gestion de fortune sont respectées. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, les comptes annuels, la gestion et les placements ainsi que les comptes de vieillesse sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Les comptes annuels présentent un découvert de CHF 49'716'450 et un degré de couverture de 95,0%. Les mesures prises sous sa propre responsabilité par le Conseil de fondation, avec le concours de l'expert en matière de prévoyance professionnelle et celui de l'expert pour le placement de la fortune, pour résorber le découvert, concernant les placements et l'information des bénéficiaires, sont présentées dans l'annexe aux comptes. Sur la base de l'article 35a al. 2 OPP 2, nous devons constater dans notre rapport si les placements concordent avec la capacité de risque de l'institution de prévoyance en découvert. Selon notre appréciation, nous constatons que

- le Conseil de fondation assume activement sa tâche de gestion de manière conforme à la situation et explicite dans le choix d'une stratégie de placement appropriée à la capacité de risque donnée, telle qu'expliquée dans l'annexe aux comptes sous 6 et 9;
- le Conseil de fondation a respecté les prescriptions légales en matière d'exécution des placements et a notamment déterminé la capacité de risque en appréciant tous les actifs et les passifs en fonction de la situation financière effective ainsi que de la structure et des développements à attendre dans l'effectif des assurés;
- les placements sont en conformité avec les dispositions des articles 49a, 50 et 59 OPP 2 compte tenu des explications qui précèdent;



Tel. +41 44 444 35 55  
 Fax +41 44 444 37 66  
 www.bdo.ch

BDO AG  
 Fabrikstrasse 50  
 8031 Zürich

- les mesures visant à résorber le découvert ont été décidées par le Conseil de fondation avec le concours de l'expert en matière de prévoyance professionnelle et appliquées dans le cadre des dispositions légales et du concept de mesures. Par ailleurs, les obligations d'information ont été respectées;
- le Conseil de fondation a surveillé jusqu'ici l'efficacité des mesures visant à résorber le découvert. Il nous a en outre confirmé qu'il poursuit sa surveillance et adaptera les mesures en cas de changement de situation.

Nous constatons que la possibilité de résorber le découvert et la capacité de risque concernant les placements dépendent également d'événements imprévisibles, tels que les développements sur les marchés des placements.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

Zurich, le 24 mars 2011

BDO SA

Albert Bamert

Expert-réviseur agréé

Philipp Egger  
 Auditeur responsable  
 Expert-réviseur agréé

*«Il n'y a pas lieu de s'intéresser  
à l'origine des choses,  
mais à leur destination.»*

*Sénèque, poète et philosophe romain*



# en bref,

## PV-PROMEA

PV-PROMEA est une institution de prévoyance professionnelle paritaire de la branche de la métallurgie, de la construction et des branches annexes, ainsi que d'autres branches artisanales et entreprises.

### Historique

**1955** Fondation en tant qu'assurance paritaire complémentaire APC

**1968** Transformation en Caisse d'assurance paritaire pour les métiers rattachés à la construction métallurgique, CPCM

**1983** Extension en PV-METALL en prévision du 2<sup>e</sup> pilier obligatoire (LPP)

**1996** Changement de nom en PV-PROMEA

### Forme juridique

Fondation paritaire d'organisations d'employeurs et de salariés au sens des art. 80ss. du Code civil.

### But de la fondation

Le but de PV-PROMEA est d'assurer, sous forme de fondation commune, la prévoyance professionnelle selon la LPP et ses dispositions d'exécution pour les salariés et les employeurs des entreprises qui sont membres, membres sympathisants et bailleurs de fonds de l'Union Suisse du Métal (USM) ou qui entretiennent des rapports de partenaires sociaux avec un des cofondateurs mentionnés ou dont les salariés sont régis par les contrats collectifs de travail des cofondateurs de PV-PROMEA.

### Conseil de fondation

Paritaire comprenant trois représentants des salariés et trois représentants des employeurs des associations fondatrices.

### Organisations fondatrices de PV-PROMEA

- Union Suisse du Métal USM (entreprises de constructions métalliques, de machines agricoles, d'artisanat sur métal et autres)
- Syndicat Unia
- Syna – le syndicat

### Association de services avec les assurances sociales PROMEA

- Caisse de compensation AVS
- Caisse d'allocations familiales
- Caisse d'indemnités militaires
- KSM Caisse maladie Suisse entreprises de constructions métalliques
- PKG Assurance maladie paritaire des branches de la technique immobilière

# organes,

## DE PV-PROMEA

### Organisations fondatrices

Union Suisse du Métal USM, syndicat Unia, Syna – le syndicat

### Conseil de fondation

**René Leemann** représentant des salariés (Unia)

**Susanne Niklaus** vice-présidente, représentante des employeurs (USM)

**Rolf Frehner** représentant des salariés (Unia)

**Hans Kunz** représentant des employeurs (USM)

**Toni Merkle** représentant des employeurs (USM)

**Nicola Tamburrino** représentant des salariés (Syna)

### Direction

**Urs Schneider** président de la Direction des assurances sociales PROMEA

**Mario Gmür** direction du secteur prévoyance professionnelle et caisse de compensation familiale

### Collaborateurs

**Claudia Di Toffa** gestion des membres/assurés/trafic des paiements

**Susanne Grossenbacher** gestion des membres/assurés

**Beatrix Kästli-Artho** gestion des membres/assurés

**Petra Müller-Loose** gestion des membres/assurés

**Brigitte Rauch** comptabilité générale / comptabilité de la fondation et comptabilité financière

**Katia Rizzo** gestion des prestations

**Cornelia Stucki** avocate gestion des prestations

**Rita Van Lokeren** gestion des membres/assurés

**Martina Zürcher** gestion des membres/assurés

**Autorité de surveillance**

Office fédéral des assurances sociales OFAS, Berne

**Expert en prévoyance professionnelle**

allvisa AG, Zurich

**Organe de contrôle**

BDO AG, Zurich

**Placements financiers****Controlling des titres**

Complementa Investment-Controlling AG, Zurich

**Conseils en placements**

PPCmetrics AG, Zurich

**Immobilier**

BSZ Immobilien AG, Zurich

**Impressum****Editeur**

PV-PROMEA, Schlieren

**Conception, mise en pages et réalisation**

agor ag, Zurich

